



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2023 Procès-verbal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2023

### PROCES-VERBAL

Approuvé à la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023  
à l'unanimité

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juillet 2023, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Présents :** M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Daniel DEJEAN, Odette PONS, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Stéphanie MINETTI, Adjoints

Sandrine CORATO, Amélie GRIEU, Laurence COUTENCEAU, Sandrine LACROIX, Corinne DELHOM, Pierre DELMAS, Patrick RASSINEUX, Jacques FADHEUILLE, Arlette ROUMY, Christophe LAVERGNE, Marie Claude FEUILLERAC, Lucie HIPPOLYTE, Vivien BENTAJOU, Daniel PIN, Marc DELSOUC, conseillers municipaux.

**Procuration :**

**Alexandra COSTES a donné procuration à Laurence COUTENCEAU**

**Excusé : Laurent CERON**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

**Secrétaire de séance :** Mme PONS Odette

**Décision prise par le Maire :**

1 : Une réunion de tous les élus est programmée sur la journée du 30 septembre.

L'objectif est de faire le point sur les actions engagées et les lignes à tenir pour l'année. Des précisions seront données sur les horaires.

2 : M le Maire évoque le problème des jeunes qui ne partent pas en vacances et n'ont pas trop de moyens pour financer des distractions. M le Maire propose, une enveloppe de 500 € en tickets d'accès aux activités du Lac de Sabatouse. Les élus du CCAS seront en charge d'attribuer ces PASS aux jeunes en besoin et d'en tenir un état.

3 : deux réunions sur le PLU ont eu lieu. Le dossier avance convenablement. Nous constatons déjà que les normes d'urbanisme et les obligations du SCOTT nous donnent une marge de manœuvre très serrée. Le sujet fera l'objet d'un point d'étape en septembre.

**I - Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2023 :**

M DELSOUC observe que deux formulations (chemin du lançon et chemin de la gare) ne sont pas mentionnées convenablement.

D'autre part, il manque le vote de la délibération n° 5

**Vote :** Pour à l'unanimité par 22 voix.

**II - Délibération n° 1 : Rapporteur Patrick RASSINEUX**

Rénovation des appareils d'éclairage public routiers sur poteaux et programme LED – (211 points lumineux)

Ces points vont remplacer les éclairages existants. L'économie d'énergie envisagée est conséquente, environ 75 %. La contribution de la Mairie est de 9 586 €.

Les anciens candélabres sont coûteux en dépannage, les économies seront plus importantes lors de réparations.

**Vote :** pour à l'unanimité par 22 voix

---

**III - Délibération n° 2 : Rapporteur : M. le Maire :**

Convention mise en sécurité et accessibilité RD 10, route de CAPENS

Les travaux de la route départementale RD 10 vont débuter en novembre. Il convient de mettre en sécurité et accessibilité les accès à ce chantier. Le déplacement du mobilier urbain sera à la charge de la commune. L'arrêt de bus, sera, lui, à la charge du département.

M BENTAJOU demande si une réunion avec les riverains est envisagée ? il ne semble pas prévu de réunion, mais cela peut être envisagé fin de rassurer les riverains.

**Vote :** pour à l'unanimité par 22 voix

---

**IV - Délibération n° 3 : rapporteur Daniel DEJEAN :**

Admission en non-valeur titres recettes cantine et loyer

Les titres de recettes de l'année 2022, en admission en non-valeur, demandés par le trésor public sont liés à un loyer impayé et quelques euros d'impayés cantine. Le montant se porte à : 313,61 €.

**Vote :** POUR à l'unanimité par 22 voix

---

**V - Délibération n° 4 : rapporteur M le Maire :**

Demande de subvention achat peigne à gazon

La photo du peigne à gazon a été présentée lors du dernier conseil municipal.

En mutualisation avec la commune de Noé, cet équipement permettra une amélioration du service à un coût limité.

Le plan de financement serait : de 40% par le département et de 60% en auto financement pour un montant de 3 340 € pour le département et 5 010 € en auto financement. Le montant total du peigne est de 8 350 €.

**Vote** : pour à l'unanimité de 22 voix

---

**VI - Délibération n° 5 : rapporteur M le Maire :**

Demande subvention exceptionnelle LABOUR PASSION manifestation ANTIC'AGRI 2023

M le Maire soumet au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour aider l'association LABOUR PASSION à financer la manifestation ANTIC'AGRI des 2 et 3 septembre 2023.

Vote : **POUR** : 18, : **Abstentions** : 4 : Christophe LAVERGNE, Marc DELSOUC, Daniel PIN, Marie-Claude FEUILLERAC.

---

**VII Délibération n° 6 : rapporteur M le Maire :**

Demande subvention exceptionnelle A.I.L. pour le TELETHON 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Des Intérêts Longagiens pour l'aider à financer les frais de participation au TELETHON 2023.

Cette manifestation retient l'intérêt de la commune.

**Vote** : **POUR** : 20, **Abstentions** : 2 : Stéphanie MINETTI, Jean-Louis EYCHENNE.

---

**VIII Délibération n° 7 : rapporteur M Daniel DEJEAN :**

Convention prise en charge et gestion de colonies de chats libres

M Le Maire peut faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification et à les relâcher dans ces mêmes lieux.

La convention présentée, établit les engagements de chacune des parties dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification.

Les plaintes pour les invasions de chats sont fréquentes, idem en ce qui concerne les chiens.

**Vote** : POUR : 15, Abstentions : 7 : Stéphanie MINETTI, Corinne DELHOM, Christophe LAVERGNE, Sandrine LACROIX, Amélie GRIEU, Lucie HIPPOLYTE, Vivien BENTAJOU.


---

**QUESTIONS DIVERSES**

Information de M Pierre DELMAS. Nous allons probablement rompre le contrat de nettoyage des écoles élémentaires, pour une nouvelle mise en place en novembre avec de nouveaux partenaires. La société actuelle est défailante, plusieurs directeurs se sont succédés et la prestation est de plus en plus dégradée. Les constats nous obligent à remettre en cause le contrat.

**M le Maire lève la séance à 21H07**

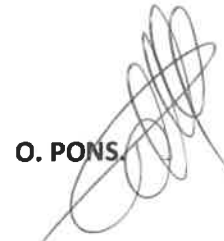
**Le Maire :**



**J.M. DALLARD.**



**La Secrétaire de séance :**



**O. PONS.**

